

Swiss Ski Marathon Kandersteg

REGLEMENT DU CONCOURS 2024

1. Dates et heures de départ

Samedi 23 / dimanche 24 mars 2024

Blocs de départ 03.00 / 04.00 / 05.00

Distribution des dossards : Samedi 23 mars 2024, 15.00 – 17.30 h aux Gemeindesal Kandersteg.

Départ : se présenter au départ au moins 30 minutes avant l'heure souhaitée. L'heure et le mode de départ peuvent être adaptés aux conditions d'enneigement et à la météo par la direction du concours.

2. Conditions de participation

L'épreuve se dispute par équipe de 2 coureurs ou coureuses, 3 pour l'entraînement à la PDG. Les formations peuvent être féminines, masculines ou mixtes. Les équipes mixtes seront classées dans la catégorie hommes correspondante. Le classement comprend les catégories suivantes :

Dames :	Un Classement
Séniors I	Age total des 2 concurrents jusqu'à 75 ans
Séniors II	Age total des 2 concurrents 76 ans et plus

** Pour les équipes de 3 (PDG), moyenne d'âge sur 2 concurrents.

Age minimum des concurrents : 18 ans

3. Inscription / Finance d'inscription

Les inscriptions se font au moyen de la formule ad hoc sur internet au plus tard jusqu'au 25 mars 2024. Elles seront prises en compte selon leur ordre d'arrivée. Le nombre des participants est limité. **L'inscription passe de provisoire à définitive avec le versement de la finance d'inscription.** La finance d'inscription se monte à **CHF 130.00 par concurrent, ou CHF 260.00 par équipe, ou CHF 390.00 par équipe de 3.** En cas d'annulation de la course, une partie seulement de la finance d'inscription sera remboursée, compte tenu des frais d'organisation déjà engagés. La finance d'inscription ne sera remboursée que pour des motifs valables, justifiés par écrit. Les équipes qui ne se présentent pas au départ ou qui sont incomplètes n'ont pas droit au remboursement.

4. Assurance

Chaque concurrent doit avoir une assurance accident et responsabilité civile en haute montagne suffisante, avec une assistance par hélicoptère. Il convient ici de recommander la carte de donateur de la REGA. **Chaque concurrent renonce à toute revendication en responsabilité civile envers l'organisateur ; il signe personnellement une décharge.**

5. Logement

Les participants s'occupent eux-mêmes d'un éventuel logement. Ils peuvent s'adresser à l'office du tourisme de Kandersteg, 033 675 80 80 (Dortoirs ou hôtels).

Swiss Ski Marathon Kandersteg

6. Subsistance

- On trouvera des boissons chaudes, froides et énergétiques avant le départ, à l'arrivée, ainsi qu'aux postes de contrôle 2, 7, 9,
- Pendant la course, chaque équipe est responsable de sa subsistance.

7. Organisation sanitaire

- Les postes sanitaires sont installés, à l'arrivée et aux postes de contrôle 2, 7, 9

8. Parcours : Voir le plan de parcours et le profil d'altitude.

9. Postes de contrôle : La carte de contrôle doit être timbrée aux postes 2, 6, 7, 8, 9, 10, et 2.

10. Ultimes temps de passage aux postes suivants :

Poste 7	Lämmernhütte	0900	Course A	Super skimara
		1000	Course B	Skimara
Poste 9	Daubensee	1030	Course A	Super skimara

11. Considérations générales et sécurité sur le parcours

- Dès le départ et sur tout le parcours, l'ARVA sera placé sur « Emission » ; il doit être porté au plus près du corps, non visible. Il ne sera commuté sur « Réception » qu'en cas de recherche.
- Dès le poste de contrôle 2 « Schwarenbach » jusqu'à l'arrivée « Sunnbühl » les équipes porteront obligatoirement le baudrier équipé d'un assurage autonome préparé (cordelette et mousqueton).
- Chaque équipe se déplace groupée, comme une cordée en montagne, avec son matériel complet, et sans aide extérieure.
- Chaque concurrent porte son dossard de manière bien visible sur la cuisse droite.
- Chaque concurrent est tenu à porter assistance à une personne accidentée ou en danger. Toute autre forme d'assistance est interdite.
- Certains passages obligés sont marqués spécialement. Il est impératif de suivre les instructions sans réserve.
- Les équipes qui ne se présentent pas aux postes de contrôle cités par le règlement dans les temps impartis seront éliminées.
- Les équipes doivent passer tous les postes de contrôle ainsi que l'arrivée groupées (intervalle de 10 m), le numéro bien visible. Le chronométrage se fait à la seconde et le temps à l'arrivée est pris lors du passage du 2^e concurrent.
- Les aires de change et les postes de contrôle sont réservés aux concurrents et aux organisateurs
- Les instructions données aux postes doivent être suivies. **Celles relatives à l'utilisation d'une corde fixe sont impératives.**
- Une équipe n'est autorisée à quitter un poste que lorsqu'elle est complète et enregistrée par le personnel. La carte de course doit avoir été poinçonnée au bon endroit.
- Une équipe rattrapée doit libérer la trace si la demande en est faite.
- Tout concurrent est tenu de suivre le balisage sous peine de disqualification.
- Un ski ou un bâton défectueux peut être remplacé.
- Une équipe en difficulté peut abandonner de son propre chef ou être mise hors course sur décision de l'organisateur. En cas d'abandon, l'équipe s'annonce au poste de contrôle le plus proche et suivra les instructions qui lui seront données. Si l'un des membres de l'équipe abandonne, l'autre n'est pas autorisé à poursuivre seul.
- Toute équipe qui abandonne doit s'annoncer au poste le plus proche et faire enregistrer son abandon. Elle se rendra – si possible par ses propres moyens – à l'arrivée « Sunnbühl ».
- L'équipe n'est pas autorisée à quitter sans autres le secteur de la course ou de rejoindre, par exemple, une cabane. Le personnel des postes de contrôle concernés s'occupe des équipes qui abandonnent. Ces dernières se conforment sans réserve aux instructions.
- Le non-respect du règlement et des instructions données par les organisateurs entraîne la disqualification

Swiss Ski Marathon Kandersteg

- Les organisateurs se réservent le droit de changer le parcours ou des dispositions du règlement en cas de mauvais temps ou de danger d'avalanche, voire d'annuler la course.
- Chaque concurrent est rendu attentif à la nécessité de respecter l'environnement, notamment en emportant tous ses déchets.
- La direction de la course peut en tout temps procéder à un contrôle anti-dopage.
- Les concurrents sont responsables de suivre la bonne trace à l'aide de l'extrait de carte.

12. Equipement

Par concurrent :

- Une paire de skis d'au moins 60 mm de largeur au patin avec des carres métalliques sur toute la longueur
- Une paire de bâtons avec rondelles plastiques.
- Baudrier
- Une cordelette (9 mm) d'au moins 1 m de long avec mousqueton pour assurage à cordes fixes via ferrata
- Une paire de peaux de phoque
- Casque obligatoire
- Une lampe frontale
- Un appareil de recherche de victimes d'avalanches (ARVA/DVA)
- Un sac à dos
- Une pelle à neige 20 x 20 avec un manche de 40 cm minimum
- Une Sonde
- Trois couches de vêtements pour le haut dont un coupe-vent
- Une couverture de survie
- Un bonnet, une paire de gants et une paire de lunettes de soleil
- Subsistance librement choisie pour toute la course

Par équipe :

- Une paire de peaux de phoque de rechange
- Un altimètre *
- Une boussole *
- Une paire de lunettes de soleil de rechange
- Une pharmacie de poche
- Un extrait de carte du parcours
- * Altimètre et boussole intégrés dans une montre-bracelet autorisée

Le matériel doit être contrôlé avant le départ. D'autre part les organisateurs peuvent procéder à des contrôles ponctuels pendant la course. Les équipes qui ne répondent pas aux exigences concernant le matériel seront disqualifiées.

13. Communications le samedi 23 mars 2024

- **18h00** : Information pour les coureuses et les coureurs (**présence obligatoire !**) au « Gemeindesaal ».
- Des communications officielles de la direction de la course ainsi que des classements intermédiaires officiels seront affichés dans l'aire d'arrivée. Les participants sont personnellement responsables d'en prendre connaissance.

14. Proclamation des résultats/ Prix

- La proclamation des résultats a lieu à Kandersteg à 14h00.
- A l'issue du Swiss Ski Marathon un classement est publié sur internet.
- Les 3 premières équipes classées de chaque catégorie reçoivent un prix spécial.
- Chaque participant recevra un prix-souvenir.
- D'autres prix en nature seront tirés au sort parmi les concurrents présents.

15. Jury /Réclamation

Toute réclamation devra être déposée par écrit au plus tard une heure après la fin de la course au bureau du concours. Le jury du concours décide si la réclamation est recevable ou non.